



Sapeurs-Pompiers de Seine-Maritime

Direction Générale

Affaire suivie par : Jean-Michel BOYER

Téléphone : 02 35 56 11 01

Télécopie : 02 35 56 11 00

Courriel : jean-michel.boyer@sdis76.fr

N/Réf. : JMB/2017- 007

Yvetot, le 13 janvier 2017

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Seine-Maritime

à

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Objet : Concours de sergent de sapeurs-pompiers professionnels

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de fixer au niveau national une date d'épreuves du concours de sergent de sapeurs-pompiers professionnels commune à l'ensemble des Services départementaux d'incendie et de secours pour le dernier trimestre de l'année 2017.

Le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de la Seine-Maritime prévoit d'organiser un concours de sergent durant cette période. L'ouverture de ce concours constitue un engagement fort auprès des agents du service.

Malgré notre démarche de mutualisation de l'organisation avec les autres Sdis normands, les capacités d'accueil de candidats sont limitées. En l'absence d'une date nationale d'épreuves, le Sdis de la Seine-Maritime ne pourra faire face à l'afflux prévisible de candidats de l'ensemble du territoire national et devra renoncer à l'organisation de ce concours.

Le coût d'organisation d'un tel concours a été évalué à 229 000 € par mes services. Cette somme est inscrite au budget 2017 de notre établissement. Dans le contexte financier actuel des Sdis, la possibilité pour notre service de trouver un équilibre par la participation aux frais d'organisation des Sdis nommant des agents inscrits sur notre liste d'aptitude constitue une nécessité. Cette mesure d'équité entre Sdis existe pour le concours de sapeurs-pompiers professionnels de 1^{ère} classe, je vous propose de la transposer au concours de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'administration,


André GAUTIER

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

6, rue du verger - CS 40078 - 76192 YVETOT Cedex - Tél. : 02 35 56 11 11 - Télécopie : 02 35 56 11 00

www.sdis76.fr